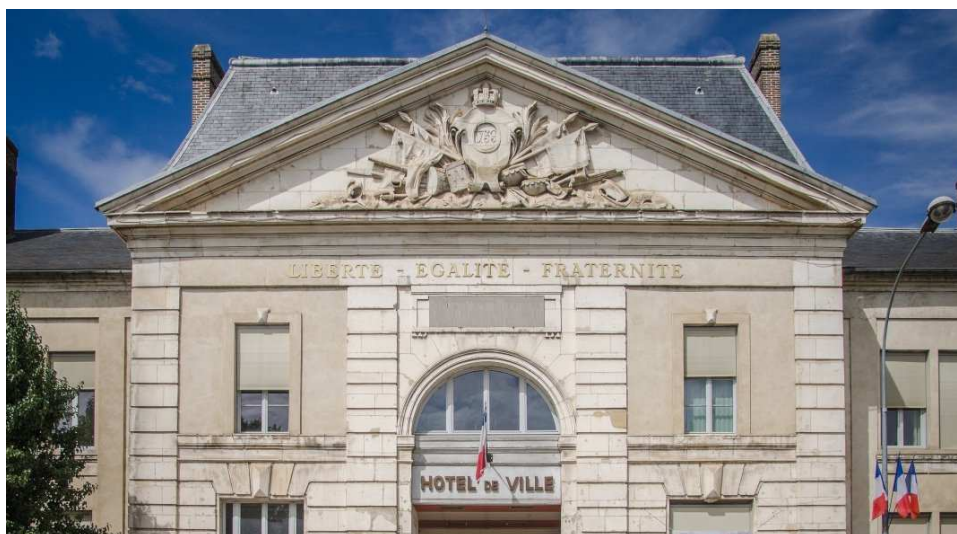


Dépêche AEF : Réouverture des écoles : l'Association des maires de France réclame des "clarifications urgentes"

4-5 minutes

"Le Comité directeur de l'AMF, réuni le 9 juin 2020, a exprimé ses fortes préoccupations sur les modalités de réouverture des écoles, en cours et à venir, et souhaite des clarifications urgentes", indique l'association dans un communiqué. Elle souhaite une hausse de l'aide financière pour le dispositif 2S2C et des précisions sur les accueils extrascolaires pour cet été et la rentrée de septembre. De son côté, François Rebsamen, maire de Dijon, demande que le protocole sanitaire soit "atténué très fortement et avant la mi-juin". Son caractère "alarmiste" dissuade, selon lui, les familles.



L'AMF réclame une concertation sur les modalités d'accueil des élèves envisagées pour la rentrée scolaire. Flickr - Valentin R.

L'Association des maires de France souligne que "les maires se sont mobilisés pour permettre la réouverture progressive des écoles, malgré des délais contraints et la complexité de mise en œuvre du protocole" ([lire sur AEF info](#)).

Mais elle fait part de "ses fortes préoccupations sur les modalités de réouverture des écoles, en cours et à venir, et souhaite des clarifications urgentes sur des points essentiels".

une concertation sur la rentrée scolaire

Concernant le dispositif 2S2C, qui se "heurte à l'insuffisance et à la disparité des moyens humains, techniques et financiers", l'association réclame "une aide financière plus conséquente" ([lire sur AEF info](#)). Pour elle, le dispositif doit "demeurer exceptionnel dans le contexte de la sortie progressive du confinement, sur la base du volontariat des communes et ne pas perdurer après la rentrée scolaire 2020".

L'association demande aussi "des précisions rapides sur les conditions d'organisation des accueils extrascolaires pour cet été, et pas seulement dans le cadre du dispositif des 'vacances apprenantes'" ([lire sur AEF info](#)).

Elle réclame "une concertation sur les modalités d'accueil des élèves envisagées pour la rentrée scolaire, qui ne doit plus reposer sur le volontariat des familles sous peine d'accroître les inégalités sociales et territoriales".

Selon le *Journal du dimanche*, le ministère de l'Éducation nationale a fait déférer devant les tribunaux administratifs 35 municipalités qui refusaient de rouvrir leurs écoles, malgré le déconfinement scolaire débuté le 11 mai.

Le maire de dijon plaide pour un assouplissement rapide du protocole

Le protocole sanitaire de l'Éducation nationale a "un caractère dissuasif", estime François Rebsamen, le maire de Dijon, dans un courrier adressé le 9 juin 2020 au Premier ministre. Son caractère "alarmiste" "n'a pas encouragé les familles à la confiance", dit-il. "Nous constatons même un effet de sur-application."

Conséquence : "Moins de la moitié des enfants de ma commune a retrouvé le chemin de l'école, ne serait-ce que pour une journée dans la semaine". François Rebsamen demande que le protocole soit "atténué très fortement et avant la mi-juin". "La situation est paradoxale entre des écoles presque vides dans certains quartiers, souvent les moins favorisés, et d'autres pour lesquelles la stricte application du protocole fait obstacle à l'accueil des enfants."

"Le retour des enfants dans nos écoles n'a pas eu pour conséquence d'aggraver la crise sanitaire", souligne le maire qui

pointe "l'impact social" de la déscolarisation massive. Et "les 'vacances apprenantes', prévient-il, ne pourront pas avoir pour objet principal de compenser les fermetures d'établissements au printemps, puisque ce type de séjours ne pourra concerner tous les enfants".

Jean-Michel Blanquer a indiqué le 9 juin que le gouvernement voulait "aller vers un allègement progressif des protocoles, en fonction de la situation sanitaire" et qu'il y "travaillait".